

Faits saillants

sur le rapport financier et sur le rapport du vérificateur externe

- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Territoire non organisé de La Vallée-de-la-Gatineau

2025

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Faits saillants

Rapport financier 2025

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal de Québec, en cette séance du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le 16 juin 2026, j'ai le plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier, pour l'exercice financier 2025 tel que vérifié par la firme Dignard Thibault CPA Inc., mandaté par le Conseil de la MRCVG.

Suite à la réalisation du mandat, l'auditeur indépendant est d'avis qu'à l'exception des incidences décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



L'opinion avec réserve de l'auditeur explique que la MRCVG n'a pas consolidé selon la méthode de consolidation proportionnelle les états financiers de l'organisme Connexion fibre Picanoc parce qu'il n'a pas encore été en mesure d'obtenir les états financiers audités en temps opportun et de déterminer les justes valeurs de certains des actifs et des passifs significatifs, ainsi que des résultats d'exploitation.

L'auditeur estime que les éléments probants qu'ils ont obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion avec réserve. Les résultats détaillés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 montrent des revenus de 15 370 158 \$ et des charges totalisant 14 306 127 \$, ce qui engendre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 263 809 \$.

Au cours de la dernière année, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a mené à terme plusieurs projets d'envergure, notamment la construction des kiosques touristiques multifonctionnels. La réalisation de ces projets explique en partie la diminution des revenus de subventions observée cette année.

Par ailleurs, la première année d'exploitation de la régie interne responsable du transport de diverses matières, incluant les déchets, les matières recyclables et les matériaux de construction, a été terminée avec succès. Au cours de l'exercice financier, des économies ont également été réalisées au chapitre des dépenses de fonctionnement en raison de certains postes demeurés vacants.

Enfin, une attention particulière devra être accordée à la partie 3 du budget, qui concerne le tonnage reçu de matières résiduelles et qui exerce une incidence directe sur les finances de la MRC. Un tri inadéquat des matières, particulièrement celles déposées dans les bacs de compostage, entraîne des coûts supplémentaires imprévus liés au traitement et à la gestion de ces matières.

En conclusion, les finances des TNO de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sont en bonne santé démontrant un excédent de l'exercice à des fins fiscales de 106 347 \$ et un surplus de fonctionnement non affecté accumulé de 170 651 \$. Mentionnons également un surplus affecté de 95 000 \$ sera utilisé pour l'agrandissement du dépotoir.

Le rapport financier 2025 et le rapport de l'auditeur indépendant, de la firme Dignard Thibault CPA Inc., déposés en séance du Conseil et ensuite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de même que les présents faits saillants seront déposés sur le site Internet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Chantal Lamarche

Préfète élue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Déposé le 16 juin 2026 au Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau